



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI)/MED WG.360/3

10 mai 2011

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

0



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Troisième réunion des experts désignés par les Gouvernements
sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique

Durrës (Albanie), 2-3 Juin 2011

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'EXÉCUTION DE LA FEUILLE DE ROUTE ADOPTÉE PAR LA DÉCISION IG 17/6 DES PARTIES CONTRACTANTES SUR L'APPLICATION DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE

1. Rappel des faits

1. Les Parties contractantes, à leur Quinzième réunion tenue en 2008 à Almeria (Espagne), ont décidé que PAM/PNUE devrait appliquer progressivement l'approche écosystémique (APEC) en vue de forger une Vision écologique de la Méditerranée qui corresponde à "une Méditerranée saine, aux écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement divers au profit des générations présentes et futures" (Décision IG 17/6). La Vision écologique ci-dessus et les trois buts stratégiques s'inscrivaient dans les deux premières étapes d'une feuille de route en comportant sept qui était également adoptée dans le cadre de même décision pour l'application progressive et par paliers, par le PAM, de l'approche écosystémique.

2. Les travaux visant à concrétiser la décision IG 17/6 ont, depuis lors, été guidés par le groupe d'experts désignés par les Gouvernements (groupe EDG), appuyé par les réunions du groupe d'experts techniques, l'Unité de coordination et les composantes du PAM (en particulier le MED POL, le CAR/ASP et le CAR/PB) qui ont apporté une contribution scientifique et technique de fond aux prestations fournies.

3. Depuis la dernière réunion du groupe EDG, tenue en juillet 2008, les travaux menés en exécution de la feuille de route de l'approche écosystémique ont été centrés sur les étapes iii à v, à savoir :

- iii. Identification des propriétés importantes des écosystèmes, évaluation de l'état écologique et des pressions s'exerçant sur celui-ci.
- iv. Élaboration d'un ensemble d'objectifs écologiques répondant à la Vision et aux buts stratégiques.
- v. Déduction d'objectifs opérationnels avec des indicateurs et des valeurs cibles.

4. Le présent rapport, portant sur la période écoulée depuis la réunion du groupe EDG de juillet 2008, est agencé en fonction de la feuille de route de l'approche écosystémique en vue de mettre en relief les progrès réalisés à chacune des étapes jusqu'à ce jour et de présenter une image claire de la position qui prévaut actuellement au sein de la feuille de route.

5. D'importantes activités permettant des avancées substantielles dans les étapes ci-dessus ont été réalisées au cours du présent exercice biennal (2010-2011) avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et de la Commission européenne à la suite d'un accord de contribution signé en 2009. Les travaux concernant l'établissement d'un calendrier détaillé sur l'approche écosystémique sont également consignés dans le présent rapport. L'exécution fructueuse et dans les délais convenus de toutes les étapes de la feuille de route de l'approche écosystémique exige d'importantes ressources externes.

6. L'œuvre accomplie en vue d'identifier et de coordonner les synergies avec des institutions et processus régionaux, notamment la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE, est également traitée à la dernière section du présent rapport d'avancement.

2. Identification des propriétés importantes des écosystèmes et évaluation de l'état écologique et des pressions s'exerçant sur celui-ci (étape iii)

7. Les travaux menés pour identifier les propriétés importantes des écosystèmes et évaluer l'état écologique et les pressions s'exerçant sur celui-ci sont en cours depuis juillet 2008 quand la deuxième réunion du groupe EDG a décidé de diviser provisoirement la zone de la mer Méditerranée en quatre sous-régions et est convenue d'une "Table de matières de l'évaluation" qui porterait sur les caractéristiques physico-chimiques, les paramètres hydrogéologiques et océanographiques, mettrait l'accent sur la pollution et la biodiversité, et de procéder à une estimation de la valeur économique des écosystèmes marins de la Méditerranée.

8. Les travaux de compilation de chacun des rapports sous-régionaux selon la table des matières convenue ont été entrepris par un groupe d'experts comprenant au moins un expert de chaque État riverain avec le concours des composantes du PAM. Les groupes étaient ouverts à toutes les Parties contractantes. Les composantes MED POL et CAR/ASP ont dirigé la préparation des sections de chaque rapport sous-régional qui relevaient de leur domaine de compétence. Le MED

POL a par conséquent animé les sections consacrées aux caractéristiques physiques et chimiques (Ch.X.2) et aux pressions et impacts relatifs à la contamination (Ch.X.5.1), aux opérations d'immersion (Ch. X.5.2) ainsi qu'à l'enrichissement en éléments nutritifs et matières organiques (Ch. X.5.3). Le CAR/ASP a entrepris l'élaboration de documents visant à identifier les importantes propriétés des écosystèmes et l'évaluation de l'état écologique et des pressions s'exerçant sur la biodiversité marine et côtière de la Méditerranée.

9. Qui plus est, le CAR/PB a entrepris une analyse économique de l'utilisation des écosystèmes marins et côtiers intitulée "Valeur économique des bénéfices soutenables provenant des écosystèmes marins méditerranéens"¹; il a abordé le rôle des principaux écosystèmes marins et côtiers (herbiers à posidonies, formations coralligènes, fonds marins rocheux à algues photolytiques, fonds marins à substrats mous et zones de haute mer comprenant des écosystèmes tant pélagiques que benthiques) comme prestataires de services et de bénéfices en vue de les prendre plus effectivement en compte aux niveaux régional, national et local, et il a fourni aux décideurs publics une mesure quantitative commune en vue d'améliorer la gestion des questions d'environnement.

10. Les contributions des trois composantes du PAM exposées ci-dessus ont été conçues comme les éléments essentiels de l'évaluation initiale intégrée et ont fait l'objet, avant leur intégration en un seul rapport, d'un débat et d'un examen lors de la première réunion d'experts techniques sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique qui s'est tenue à Rome les 8 et 9 avril 2010, avec un retour d'observations par les représentants des Parties contractantes.

11. L'Unité de coordination du PAM a dirigé l'intégration des contributions sous-régionales établies par les composantes du PAM dans le Rapport d'évaluation initiale intégrée qui a été soumis, sous sa première version, pour examen et révision à la deuxième réunion d'experts techniques sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique qui s'est tenue à Barcelone en juillet 2010. Le Rapport a également suscité, de la part Parties contractantes, au cours du second semestre 2010, un retour d'observations qui ont été incorporées dans la deuxième version du Rapport d'évaluation.

12. Suite à la décision du Bureau des Parties contractantes, la deuxième version provisoire a été soumise au GESAMP (Groupe conjoint d'experts sur les aspects scientifiques de la protection du milieu marin) en vue d'un examen par les pairs en mars 2011. Le processus d'examen est en cours au moment présent et les observations récemment reçues du GESAMP sont prises en compte et incorporées. Une version quasi finalisée du Rapport a été établie pour soumission à la troisième réunion des experts désignés par les Gouvernements en fonction des observations les plus substantielles communiqués par le GESAMP, et la version définitive du Rapport sera établie après le retour d'observations obtenu des experts désignés par les Gouvernements et l'intégration des derniers commentaires d'ordre technique et rédactionnel reçus du GESAMP, en vue de la soumettre, pour approbation, à la réunion des Points focaux du PAM en septembre 2011, en sorte qu'elle puisse être transmise à la prochaine réunion des Parties contractantes.

13. Les informations incluses dans le Rapport d'évaluation initiale intégrée serviront de base sur laquelle sera élaboré le nouveau Rapport sur l'état de l'environnement en Méditerranée au cours du second semestre 2011 en vue d'être également soumis à la prochaine réunion des Parties contractantes.

3. Élaboration d'un ensemble d'objectifs écologiques correspondant à la Vision et aux buts stratégiques (étape iv) et déduction d'objectifs opérationnels avec des indicateurs et des valeurs cibles (étape v)

14. Les travaux concernant l'élaboration d'un ensemble d'objectifs écologiques (OE) et d'objectifs opérationnels (OO) et la formulation d'indicateurs dérivés sont en cours depuis juillet 2010 lorsque la deuxième réunion d'experts techniques sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique a décidé que les 11 descripteurs de la directive-cadre "Stratégie sur le milieu marin" de l'Union européenne serviraient de base à l'élaboration des objectifs écologiques européens, en tenant compte aussi des nouvelles problématiques qui se dégageraient du Rapport d'évaluation intégrée finalisé, des considérations socio-économiques, de la GIZC et des impacts cumulatifs à examiner lors de la prochaine réunion d'experts techniques sur l'approche écosystémique.

¹ http://www.planbleu.org/publications/Cahier8_marin_EN.pdf

15. Une méthodologie d'élaboration des objectifs écologiques a été mise au point avant le début des travaux effectifs sur le projet d'OE proposés. La nature étroitement liée des OE, des OO et des indicateurs a justifié l'établissement d'un projet d'ensemble d'OO et d'indicateurs dérivés en même temps que les OE. Les travaux nécessaires au calcul des cibles (dernière partie de l'étape v) seront entrepris à un stade ultérieur puisqu'ils impliquent que l'on dispose du Rapport d'évaluation initiale intégrée finalisé et qu'ait lieu un processus participatif et inclusif consacré à l'examen en premier lieu du concept de "bon état écologique" et en deuxième lieu des méthodes permettant de calculer les valeurs cibles pour chacun des indicateurs précédemment convenus.

16. Le projet d'OE et le projet d'ensemble d'OO et d'indicateurs ont été soumis pour examen à la troisième réunion d'experts techniques sur l'application par le PAM de de l'approche écosystémique qui s'est tenue à Istanbul les 7 et 8 mars 2011, lors de laquelle ils ont fait l'objet d'une analyse approfondie, ont été modifiés et recommandés pour soumission à la troisième réunion des experts désignés par les Gouvernements.

17. Une version finale comportant la justification du choix des OE, des OO et des indicateurs, ainsi que des détails complémentaires sur les informations disponibles à utiliser en vue de documenter les différents indicateurs a été établie et est soumise à la troisième réunion des experts désignés par les Gouvernements (document UNEP(DEPI)/MED WG.360/4).

18. Une étude pilote a été formulée en vue de tester l'utilité des objectifs écologiques proposés en suggérant des réponses de gestion avec les objectifs spécifiques consistant, dans une première phase, à vérifier sur un site réel à petite échelle: i) la disponibilité et l'accessibilité de données; ii) la couverture géographique et la géoréférenciation des données afin de permettre leur analyse spatiale et l'intégration des informations dans l'ensemble des OE, OO et indicateurs; iii) le potentiel global de l'ensemble des données compilées pour suggérer des options de gestion à des fins indicatives; et iv) les besoins supplémentaires en collecte de données au regard des lacunes constatées dans la couverture des données et les programmes de surveillance, les infrastructures et la capacité technique de collecte de données. Cette étude pilote est présentement en discussion avec les représentants de la Tunisie et devrait être réalisée en 2011. Des discussions sont également en cours pour solliciter la participation d'autres Parties contractantes, mais à leurs propres frais compte tenu de la limitation des ressources. Une fois que ces objectifs auront été atteints, une deuxième phase visant à tester les étapes restantes de la feuille de route de l'approche écosystémique (conçue aussi à titre provisoire) pourrait être mise en œuvre.

4. Établissement de calendriers à court et à long terme de l'approche écosystémique

19. Suite à la recommandation de la deuxième réunion des experts désignés par les Gouvernements, un plan de travail détaillé comportant un calendrier d'application de l'approche écosystémique a été établi. Le processus de préparation est exposé ci-dessous.

20. La première réunion d'experts techniques sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique, tenue à Rome les 8 et 9 avril 2010, a examiné les avancées accomplies dans l'exécution de la feuille de route en s'attachant avant tout au rapport d'évaluation mais elle a aussi examiné les étapes au-delà de l'évaluation initiale intégrée et elle a conclu à la nécessité d'élaborer un calendrier d'exécution des étapes iv à vii de la feuille de route APEC, pour examen par la réunion des experts désignés par les Gouvernement (EDG) lors du printemps 2011 au plus tard.

21. La deuxième réunion d'experts techniques sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique, tenue à Barcelone en juillet 2010, a examiné les critères d'établissement du calendrier et elle est convenue d'un plan de travail à court terme portant sur le délai et le travail à réaliser d'ici la fin 2011.

22. Les critères susmentionnés ont servi à formuler une première version du calendrier pour l'application à long terme de l'approche écosystémique en Méditerranée, laquelle version a été soumise à la troisième réunion d'experts techniques sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique, tenue à Istanbul les 7 et 8 mars 2011. Une nouvelle version affinée a depuis lors été établie et elle est soumise pour examen et approbation à la troisième réunion des experts désignés par les Gouvernements (document UNEP(DEPI)/MED WG.360/6).

5. Coordination et synergie avec d'autres partenaires et processus régionaux, notamment la DCSMM de l'UE

23. Depuis juillet 2008, quand ont démarré les travaux concernant l'identification des importantes propriétés des écosystèmes et l'évaluation de l'état écologique et des pressions s'exerçant sur celui-ci, le Secrétariat du PAM et ses composantes ont œuvré en étroite coopération avec différentes instances régionales pour compiler les données nécessaires au Rapport d'évaluation intégrée.

24. Au-delà de la compilation de ces informations pour le rapport d'évaluation intégrée, une coopération étroite s'est instaurée avec des partenaires régionaux (UICN, WWF, GREENPEACE, MEDASSET, MIO-ECSDE, CIESM, CGPM-FAO, CCR-CE), avec d'autres mers régionales et leurs partenaires (OSPAR, HELCOM, CIEM) afin d'obtenir et d'intégrer leurs contributions, leurs vues et les profits qu'ils ont tirés d'expériences similaires. La coopération avec la CGPM-FAO a été très étroite dans l'élaboration de la version finale des OE, OE et indicateurs relatifs aux prises de la pêche et à la chaîne trophique.

25. Enfin, des efforts remarquables ont été déployés pour recenser toutes les synergies possibles avec la mise en œuvre de la DCSMM-UE en recherchant une approche coordonnée des deux processus. Dans ce contexte, le Secrétariat du PAM/PNUE participe aussi, en qualité d'observateur, aux groupes de travail constitués pour la mise en œuvre de la DCSMM.

26. Le processus de coordination de la DCSMM-UE comprend le groupe de coordination sur la stratégie pour le milieu marin et les trois principaux groupes de travail sur le "bon état écologique" (BEE), sur l'échange d'informations et de connaissances (EIC) et sur l'analyse socio-économique (ASE), parfois appuyés par des groupes techniques. En vue d'assurer des synergies et une cohérence avec les progrès réalisés par le PAM dans le cadre de l'approche écosystémique ainsi que, plus généralement, pour contribuer à la réflexion à partir d'un point de vue méditerranéen, le Secrétariat du PAM a participé aux travaux et aux réunions du groupe de coordination de la DCSMM, des groupes de travail BEE, EIC et ASE, ainsi qu'à la réunion des groupes d'étude travaillant sur les descripteurs de la DCSMM-UE.

27. Le Secrétariat a également coopéré avec les États membres de l'UE qui sont parties à la Convention de Barcelone en analysant les actions régionales du PAM qui présentent un intérêt pour la mise en œuvre de la DCSMM-UE et les aident à cette fin.